

Guillaume Gaston Nguemba et  
Louis Dominique Biakolo Komo (éds.)

## **Etat et Souveraineté**

Enquête philosophique sur le théorème de la légitimité moderne



*Cet ouvrage a bénéficié de l'appui financier de la Faculté des Arts,  
Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Maroua*

« Nous sommes devant un stupéfiant paradoxe. Celui-ci : une logique invisible, jour après jour, tire le tapis sous nos pieds. Sans le savoir, nos sociétés sont prises à revers et nos idées en perdition, comme autant d'armées égarées dans la brume. Les valeurs, les concepts, les objectifs démocratiques que nous mettons en avant se voient affouillés dans leurs tréfonds. Nous vivons et pensons en quelque sorte au-dessus du vide, mais ce vide nous attend. ».

Jean-Claude Guillebaud

Guillaume Gaston Nguemba et  
Louis Dominique Biakolo Komo (éds.)

# ETAT ET SOUVERAINETÉ

Enquête philosophique sur le théorème  
de la légitimité moderne

*ibidem*  
Verlag

## **Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek**

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.d-nb.de> abrufbar.

## **Bibliographic information published by the Deutsche Nationalbibliothek**

Die Deutsche Nationalbibliothek lists this publication in the Deutsche Nationalbibliografie; detailed bibliographic data are available in the Internet at <http://dnb.d-nb.de>.

Coverabbildung: © Joseph Patrice Fouman, La puissance de l'État, 2019

ISBN-13: 978-3-8382-1390-3

Zweite, erweiterte und aktualisierte Auflage

© *ibidem*-Verlag, Stuttgart 2020

Alle Rechte vorbehalten

Das Werk einschließlich aller seiner Teile ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung außerhalb der engen Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlages unzulässig und strafbar. Dies gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und elektronische Speicherformen sowie die Einspeicherung und Verarbeitung in elektronischen Systemen.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in or introduced into a retrieval system, or transmitted, in any form, or by any means (electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise) without the prior written permission of the publisher. Any person who does any unauthorized act in relation to this publication may be liable to criminal prosecution and civil claims for damages.

Printed in the EU

# Sommaire

Sommaire .....	5
Remerciements .....	6
Préface.....	11
Introduction .....	13
Première partie : État, souveraineté et démocratie .....	27
Deuxième partie : L’Afrique et la problématique de la souveraineté ...	137
VARIA .....	276
Conclusion générale .....	323
Table des matières .....	329

## Remerciements

Ce livre n'aurait pas vu le jour sans la franche collaboration des experts et autres lecteurs qui ont bien voulu nous aider dans la correction et l'arrangement des textes contributifs. Nous remercions particulièrement le Doyen de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Maroua, de l'intérêt accordé à la publication de cet ouvrage. L'appui financier de la Faculté nous a été d'un grand apport.

Nous tenons également à remercier le Dr Nathalie Nguemba de tout le travail effectué sur les tapuscrits des contributeurs. Sa disponibilité et sa diligence nous ont permis de progresser dans le travail.

Enfin, nous exprimons notre reconnaissance à tous nos collègues et amis qui ont contribué de bien des manières à l'aboutissement de ce projet.

## **Comité scientifique**

Pr Gabriel Ndinga, UCAC, Cameroun

Pr Jacob Emmanuel Mabe, Université Libre de Berlin, Allemagne

Pr Charles Ossah Eboto, Université de Maroua, Cameroun

Pr Raymond Mbassi Ateba, Université de Maroua, Cameroun

Pr Anatole Fogou, Université de Maroua, Cameroun

Pr Jean Gormo, Université de Maroua, Cameroun

Pr Louis Dominique Biakolo Komo, Université de Maroua, Cameroun

Pr Adder Abel Gwoda, Université de Maroua, Cameroun

Pr Jacques Evouna, Université de Douala, Cameroun

Pr Roger Mondoue, Université de Dschang / IPD / Cameroun

Pr Jean Claude Abada, Université de Maroua, Cameroun

Dr Guillaume Gaston Nguemba, Université de Maroua, Cameroun

Dr Stéphane Youldé, Université Alassane Ouatara, Bouaké, Côte-d'Ivoire

## Les contributeurs

### **Guillaume Gaston Nguemba**

Ancien élève de l'ENS de Yaoundé, Ph.D en philosophie morale et politique. Enseignant-chercheur, professeur de philosophie politique à l'ENS de Maroua et à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Maroua (Cameroun), Chef du Département de Philosophie et Psychologie. Auteur de plusieurs publications en philosophie morale et politique et Membre du comité de rédaction de la revue *Kaliao* (ENS de Maroua).

### **Louis Dominique Biakolo Komo**

Ancien élève de l'ENS de Yaoundé, Ph.D en Philosophie africaine, Maître de conférences au Département de philosophie de l'ENS de Maroua (Cameroun). Spécialiste de la philosophie africaine, s'intéresse aussi bien à la pensée égypto-pharaonique qu'à la pensée africaine traditionnelle et moderne. Il est l'auteur de nombreux articles et co-auteur de *Penser la révolution africaine*, publié en 2017 aux Éditions Cheikh Anta Diop à Douala au Cameroun.

### **Anatole Fogou**

Maître de conférences, Habilité à diriger des recherches (Hdr) de l'Université de Lille 3, Anatole Fogou enseigne la philosophie moderne et la philosophie morale et politique au département de philosophie de l'ENS de Maroua et à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines. Il s'intéresse aux questions de gouvernance en Afrique en lien avec les héritages de la colonisation et de la décolonisation, de justice globale et de justice ethnoculturelle, d'identités, d'éthique et de bioéthique en étant à la fois attentif à l'évolution des débats philosophiques sur ces différentes questions et à la manière dont elles servent (ou pourraient servir) à questionner les situations concrètes, en Afrique et ailleurs. Il a publié deux ouvrages en codirection et plusieurs articles dans des revues et ouvrages collectifs tant au niveau national qu'international.



### **Henri Mahamat Mbarkoutou**

Docteur Ph.D en Histoire politique et stratégique, Enseignant-Chercheur au Département d'Histoire de l'École Normale Supérieure de Maroua, Membre du Centre d'Études et de recherche en Paix, Sécurité et Intégration de l'Université de Maroua. Ses travaux portent sur les conflits, la sécurité et les menaces dites « nouvelles » avec un ancrage dans le Bassin du lac Tchad.

### **Pierre Tchimabi**

Titulaire d'un doctorat Ph.D en philosophie morale et politique, enseignant-chercheur, Chargé de cours à l'ENS de Maroua et Chef de Service de l'Éducation Citoyenne et Interculturelle dans la même institution. Ses travaux de recherche portent sur les questions liées à l'éducation et à la politique. Il est auteur de plusieurs articles et membre du Groupe de Recherche sur les Dynamiques Sociales et Politiques (GREDYSOP).

### **Stéphane Dahe Youldé**

Titulaire d'un Doctorat en philosophie politique et sociale et Enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire. Auteur de nombreuses publications scientifiques.

### **Paul Ferdinand Enoka**

Titulaire d'une thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Chargé de cours à l'ENS de Maroua. Il poursuit ses recherches en Égyptologie, en philosophie africaine et dans bien d'autres disciplines comme la polémologie et la communication de guerre.

### **Michel Nti Mballa**

Titulaire d'un Doctorat Ph.D en philosophie morale et politique, Université de Yaoundé I. Ancien normalien et chercheur indépendant en Éthique et philosophie politique, il est auteur de plusieurs ouvrages et articles scientifiques.

### **Mahamat Abani**

Ancien normalien et titulaire d'une thèse de Doctorat Ph.D en didactique de la philosophie. Il est chercheur indépendant et professeur visiteur dans les Universités de Maroua et Ngaoundéré (Cameroun). Il s'intéresse aux questions relatives aux conflictualités interethniques, à l'enseignement de la philosophie dans les milieux musulmans et à la philosophie islamique.

### **Lucien Alain Manga Nomo**

Titulaire d'une thèse de Doctorat Ph.D en philosophie morale et politique, il est Chargé de cours au Département de philosophie de l'ENS de Yaoundé (Cameroun). Ses recherches portent essentiellement sur l'idéalisme allemand et le postmodernisme. Il est auteur de plusieurs publications scientifiques.

### **Théodore Temwa**

Ancien Normalien, titulaire d'un Doctorat/ Ph.D en Philosophie morale et politique, il est enseignant-chercheur au Département de Philosophie et Psychologie de l'Université de Maroua. Il est auteur de plusieurs publications en philosophie morale et politique.

### **Zacharie Ondo**

Ancien normalien, Ph.D en Histoire, spécialiste en Histoire économique et sociale.

### **Paul Mekontso**

(Dr.phil.) a commencé les études de Germanistique à l'Université de Yaoundé et a poursuivi sa formation académique à l'aide des bourses de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) dans les Universités allemandes de Saarbrücken, Bayreuth et à l'Université Humboldt à Berlin (Doctorat Ph.D). Avant de poursuivre ses études à Berlin, il a d'abord obtenu le DIPES II et a enseigné au lycée. Il est actuellement Chargé de Cours au Département de Langues Étrangères de l'ENS de l'Université de Maroua. Ses recherches portent sur la littérature allemande contemporaine et interculturelle.

## Préface

L'action qui est mise en question dans cet ouvrage est celle d'une démarche philosophique considérée, indique le titre, comme une réappropriation à nouveaux frais du principe de souveraineté.

Historiquement, c'est Jean Bodin qui, pour la première fois, a développé dans son ouvrage, les *Six Livres de République*<sup>1</sup>, une théorie de la souveraineté. Il a su tirer de la politique du Prince de Machiavel une conception de la souveraineté comme « puissance absolue et perpétuelle ». Si la souveraineté est ainsi définie, elle est corrélatrice et consubstantielle à l'État. Celui-ci est la souveraineté même. On peut donc saisir sa conceptualité, c'est-à-dire sa nature essentielle comme la perpétuation de sa puissance. Le principe de l'État est sa souveraineté absolue. Le prince, comme la philosophie politique l'énonce, exerce ou représente la souveraineté de l'État, sans toutefois s'identifier à lui. Ce qui signifie que le pouvoir se distingue de la puissance : le prince a le pouvoir et non la puissance. Il n'est pas l'État ; il n'en est que le représentant. La pensée de Bodin montre à suffisance que la souveraineté réfère à l'idée d'autosuffisance et d'indépendance absolue de l'État. Ainsi, la souveraineté a conduit le monde moderne dans un processus d'individualisation identitaire des nations et des peuples. Le monde moderne est le monde des nations. Il n'y a d'État souverain que dans une nation. Le principe de souveraineté se définissant comme principe d'identité, chaque nation va s'identifier par elle-même et par rapport aux autres. La *res publica* étant une *res extensa*, la territorialité est devenue une caractéristique fondamentale de la nation.

Les réflexions qui ont été entreprises dans ce cadre présentent, de façon éminemment constructive, toute la problématique des rapports entre État – souveraineté – démocratie - et mondialisation, en l'inscrivant dans le contexte de l'Afrique actuelle et en proposant une compréhension de la situation présente. Ce qui est aussi relevé dans cet ouvrage, c'est qu'il ouvre à une mise en perspective de l'avenir même de nos États.

Mais ce qu'il y a de plus significatif dans cet ouvrage, plus encore que son souci de systématisme, c'est son souci d'universalité vraie, et donc nécessairement son souci d'assumer la diversité. On peut

---

<sup>1</sup>Jean Bodin, *Les Six Livres de la République*, Paris, Fayard, 1986.

reconnaître ainsi trois moments dans cet ouvrage : (1) La mise en place du questionnement induit par le titre de l'ouvrage. (2) La présentation de la situation actuelle de l'État en Afrique. (3) L'exploration des problématiques jugées particulièrement importantes et ouvrant directement sur des programmes concrets de recherches.

La philosophie d'une certaine manière, est totalement autonome en ce sens qu'il lui appartient de se définir elle-même et de s'assigner à elle-même les tâches dans lesquelles elle doit pouvoir reconnaître la forme concrète de l'exigence qui est au principe de sa démarche. Mais elle dépend aussi de la situation historique dans laquelle elle s'instaure, en ce sens que c'est à partir de ce qui advient dans le procès de l'Histoire qu'elle élabore des questionnements ; tout en se donnant par là une conscience plus claire de ses enjeux.

Et justement l'un des enjeux mis en lumière dans cet ouvrage peut se résumer à cette question : quelle est la place de l'État africain au sein de l'architecture mondiale ? Une architecture axée sur le multilatéralisme, le développement durable et ses déclinaisons, l'intrusion de la « soft law » dans les droits nationaux, etc. Cette question induit une autre problématique, celle de la gestion de l'État en Afrique et la construction d'une souveraineté solide.

L'intérêt de cet ouvrage n'est donc plus à démontrer. Le lecteur y trouvera, à n'en point douter, des interrogations, des hypothèses et des points de vue susceptibles de susciter la curiosité et le désir de comprendre les mutations politiques qui caractérisent notre époque. Pour tout dire, *État et souverainetés* un ouvrage qui suggère que notre époque n'en a pas fini avec le principe de souveraineté. Bien des questions subsistent encore en ce qui concerne le devenir historique des peuples et des nations. Le dispositif étatique-national pensé sous le modèle de souveraineté n'est pas achevé, puisque l'histoire produit toujours l'historique.

Prof. Gabriel NDINGA BOUNDAR  
Président du Conseil Scientifique de  
l'UCAC

## Introduction

### *1. Philosophie et politique*

Si l'histoire des sciences positives ne donne aucune idée sur l'existence d'une science des fins politiques, celles-ci étant généralement considérées comme l'évaluation de ce qui doit être et non la claire appréhension de ce qui est, cela signifie qu'elles ne sont pas en mesure de fournir tous les éléments de connaissance dont la pensée a besoin pour saisir la fin et le fondement de la vie politique. Sans doute offrent-elles des connaissances utiles sur l'histoire des idées ou des institutions politiques. Mais l'important, à notre avis, n'est pas la seule connaissance des faits politiques. Ce qui importe le plus, c'est la connaissance des principes qui les fondent. Car, on ne saurait confondre le principe d'une chose avec la chose elle-même, telle qu'elle existe dans la réalité.

Rien n'est plus erroné que l'idée selon laquelle la philosophie serait inapte à comprendre ou à expliquer les phénomènes politiques. Une cité n'est-elle pas, comme le pense Descartes, d'autant plus polie que les hommes y philosophent mieux ? Il faut dire qu'aucune science positive, aussi rationnelle soit-elle, ne pourra dispenser la politique de la réflexion philosophique. C'est dans l'urgence permanente de la pensée et plus précisément de la pensée critique que la philosophie politique s'est développée. Comme pensée critique de la politique, la philosophie se donne la délicate tâche de soumettre à l'épreuve de l'investigation les idées et les faits d'une époque.

Cette exigence n'a point échappé à l'auteur de la *République* qui, même quand il consacrait la majeure partie de ses activités intellectuelles à la philosophie, ne cessait de s'interroger sur les phénomènes politiques ; soit qu'il pensât la cité idéale, soit qu'il recherchât le but ultime de l'art politique. On retient de lui que « c'est le régime politique qui façonne les hommes ; s'il est bon, il fait des gens de bien, dans le cas contraire, de méchantes gens. » (Platon, 2002 : 238 c) Il y a donc chez Platon une option politique préférentielle : le règne du Bien. Ce qui signifie que la philosophie n'est pas incivique.

Aristote, quant à lui, particularise la politique en nous prévenant que l'on ne peut exiger d'une science ou de ses principes plus d'exactitude qu'il n'y en a dans son objet. Aussi établit-il la différence entre les sciences exactes ou sciences positives et les autres disciplines,

notamment la politique, dont l'objet se limite aux « *choses humaines* » (*anthrôpina*). Celles-ci sont, selon lui, essentiellement indéterminées et par conséquent, les principes qui en découlent ne peuvent, en aucun cas, égaler en exactitude (*akribeia*) ceux des sciences expérimentales.

Il faut toutefois noter que cette indétermination des « *choses humaines* » ne conduit pas à une déresponsabilisation de l'homme, « *animal politique* » par essence. Il s'agit d'une indétermination relative, étant donné que la cité est une œuvre humaine, bien qu'elle soit naturelle. Elle reflète le désir, le choix et la volonté des hommes. Ce qui signifie que les hommes par eux-mêmes se façonnent un destin politique commun, la cité est une communauté de destin. Les « *choses humaines* » sont donc celles qui, par leur caractère indéterminé et contingent, sont susceptibles d'être volontairement déterminées par cette espèce de vertu intellectuelle qu'Aristote appelle « *phronèsis* » (*la prudence*) et qui ressortit au domaine de l'intelligence pratique. Il y a donc chez Aristote une indétermination des « *choses humaines* » particulière, distincte de celle qui s'observe dans les phénomènes naturels. La politique, peut-on dire, consiste à déterminer l'indétermination des « *choses humaines* ».

Ces remarques aristotéliennes attestent qu'il existe une différence essentielle entre la philosophie politique et les sciences politiques. Si celles-ci se limitent à une étude descriptive et fonctionnelle des institutions politiques, celle-là, en ce qui la concerne, va au-delà des faits et se propose de *com-prendre* la politique dans son principe. La connaissance des faits politiques est certes importante, mais elle n'est que le supplément historique de la connaissance des principes qui les fondent. La philosophie politique est la *pensée* de la politique, c'est-à-dire la connaissance conceptuelle des principes politiques.

La philosophie hégélienne, par exemple, se définit comme la pensée en soi de la politique ; elle est une philosophie de la politique, une politique de la pensée. En d'autres termes, elle est la pensée du devenir de la politique. Et en tant que pensée réelle et objective de la politique, elle ne sépare pas la politique de l'histoire. C'est sur le terrain de la politique que Hegel a réconcilié la philosophie avec l'histoire. Celle-ci est la matière de la politique et toute politique se comprend à partir de l'histoire. L'idée d'une politique anhistorique n'est donc pas concevable en philosophie. C'est sur le terrain de l'histoire que peuples et nations se sont constitués en États et souverainetés. Il faut dire que toutes les

propositions essentielles de notre entendement politique moderne ne sont intelligibles que par un seul principe, celui de la souveraineté qui les organise toutes et leur donne la substance. Le principe de souveraineté est donc au cœur de la pensée politique moderne.

## ***2. La modernité politique et la question de la souveraineté***

De Machiavel à Éric Weil en passant par Hobbes et Rousseau, la modernité politique est conceptuellement réfléchie comme avènement d'un monde historique marqué par la volonté et la liberté des hommes. Le monde historique se définit ainsi comme un monde *construit* et existant par opposition au monde naturel, la *res extensa*. Le monde historique est donc le monde de la liberté, voilà pourquoi la philosophie pense la politique comme « le rapport de la liberté d'un homme à la liberté de tous, et de celle de tous à celle d'un seul » (Mairet, 1987 : 10).

Historiquement, comme nous l'avons dit, la philosophie politique se définit comme la pensée de la liberté, puisque dans ses énoncés, elle pose la problématique des conditions de possibilité d'une meilleure effectivité de la liberté individuelle et collective. Or penser la liberté, comme l'a montré Hegel, c'est penser la conceptualité de l'État comme condition de toute liberté possible.

Définie par Bodin comme « puissance absolue et perpétuelle » de l'État, la souveraineté a constitué pendant plus de cinq siècles l'essence conceptuelle de l'État moderne. L'entendement politique moderne l'a énoncée comme principe d'individuation des peuples historiques. Il faut donc dire que c'est dans et par la souveraineté que les peuples historiques ont construit leurs identités politiques et territoriales. La souveraineté est donc le principe constitutif des États modernes.

Or en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, marqué par un libéralisme débridé fondé sur la prépondérance de l'économique sur le politique, on assiste de plus en plus à l'affaiblissement et même à la disparition de la souveraineté. Point de doute que l'Europe a sonné le glas de la souveraineté en montrant qu'elle n'est plus compatible avec les exigences politiques et économiques de notre époque dominée par la mondialisation et la globalisation. Nous sommes désormais dans une autre modernité (Chemillier-Gendreau, 2013) caractérisée par des souverainetés en crise (Boulad-Ayoub et Bonnemort, 2003), un monde

sans souveraineté (Bertrand Badie, 1999) où la dynamique d'intégration supplante l'autonomie des États et des gouvernements.

Beaucoup de penseurs occidentaux ont vu dans le projet d'une Europe communautaire la fin de la souveraineté et le déclin de l'État-nation. Les raisons de ces changements politiques sont d'ordre économique. La mondialisation de l'économie oblige les États à relativiser leur souveraineté pour faire place à l'interétatisme, à l'esprit cosmopolitique. Cette nouvelle « constellation politique » (Habermas, 2013) causée par la mondialisation a provoqué le dépassement de l'État-nation, jadis considéré comme le produit des révolutions politiques et le creuset des identités nationales. Aujourd'hui, l'État se trouve séparé de la nation au bénéfice de la régulation du marché. La seule identité qui revienne aux États est celle qui les définit par rapport aux lois du marché, d'où la mobilité des identités ; la mondialisation se définissant comme un mouvement, un flux, une arène où rien n'est stable. La post bipolarisation du monde impose aujourd'hui une autre vision de la politique et des États. En parfaite opposition à tous ces changements, les mouvements réactionnaires populistes et souverainistes prônent un retour à la nation et à son principe qui est l'identité. L'affaiblissement de l'État-nation et plus précisément de sa fonction politique plonge ainsi les peuples dans une indifférenciation qui, finalement, conduit à la déconstruction de l'État. La difficulté qui en résulte est que la régulation sociale n'est plus le fait de l'État mais celui des multinationales. Zygmunt Bauman (2000) a montré que la déconstruction de l'État-nation par la mondialisation expose les peuples à une aliénation de leur souveraineté. Dépourvus de leur souveraineté, les peuples ne peuvent plus décider de rien, ce sont les entreprises et les multinationales qui décident à leur place.

C'est pour cette raison que l'Union européenne est un événement inédit dans l'histoire, elle est l'expérience d'une problématique profonde, celle du particularisme identitaire des peuples. Si la politique n'a plus pour finalité la souveraineté des États, il faudrait donc lui trouver un autre horizon qui convienne aux aspirations des peuples. La souveraineté, faut-il le souligner, a permis aux nations de se définir, puisqu'une nation est à la fois un monde propre, une particularité pour elle-même et en même temps un monde commun pour la multitude qui la constitue. Le particularisme d'une nation, c'est ce qui constitue le monde commun de



sa multitude. Voilà pourquoi la philosophie politique définit la souveraineté comme la délimitation d'une étendue de liberté. La *res-publica* est une *res-extensa*. Comme espace de liberté, la souveraineté rend toute citoyenneté possible. L'idée d'une citoyenneté au-delà de toute souveraineté n'a pas de sens. Le cosmopolitisme, faut-il le souligner, n'est pas la négation des souverainetés, bien au contraire, il suppose l'existence des États souverains formant un monde commun, régi par des lois communes.

La mondialisation ne tend pas seulement vers une homogénéisation politique, elle a aussi pour projet d'affaiblir les États du point de vue de leur identité en subordonnant leur souveraineté aux institutions supranationales. La réflexion sur les enjeux et les conséquences qui découlent de cette déconstruction de la souveraineté est donc urgente. Car le but ultime de la souveraineté n'est autre que de rendre les peuples responsables de leur destin par l'institutionnalisation de leur volonté commune. Si la souveraineté relève de la liberté et de la volonté des peuples, il faut donc la comprendre comme le ferment de l'histoire. La politique moderne se définit essentiellement par le concept de souveraineté. L'œuvre de Rousseau a marqué la modernité d'un saut important, en assignant au pacte politique deux objectifs : la liberté et l'égalité. Or, ces deux idées corrélatives ne sont possibles que par la souveraineté exclusive du peuple. D'où la nécessité de comprendre en quoi celle-ci consiste.

### ***3. Les leçons de Rousseau et de Kant : le peuple et la souveraineté***

Rousseau définit le peuple comme un moi moral et collectif, c'est-à-dire un être dont la volonté ne peut être que générale et non représentée. La souveraineté, telle qu'elle est réfléchie par Rousseau se définit comme la volonté substantielle d'un peuple. La critique de la représentation qu'il développe se justifie par ce qu'il dit de la souveraineté : « Je dis donc que la souveraineté n'étant que l'exercice de la volonté générale ne peut jamais s'aliéner, et que le souverain, qui n'est qu'un être collectif, ne peut être représenté que par lui-même : le pouvoir peut bien se transmettre, mais non pas la volonté » (Rousseau, 1966 : 63). Comprenons bien ce que Rousseau veut dire : la représentation, selon lui, n'est possible que dans le seul cadre de l'exécution de la

souveraineté, elle ne peut en aucun cas concerner le principe ou le fondement de la souveraineté, c'est-à-dire la volonté du peuple. L'essence de la souveraineté est donc dans la stricte distinction qui existe entre pouvoir et volonté. C'est d'ailleurs cette distinction que Rousseau doit à Bodin. Le pouvoir peut être représenté, mais la volonté quant à elle ne se représente pas. Personne ne peut vouloir par procuration.

L'intérêt de cette critique rousseauiste consiste à montrer qu'il n'y a de souverain que le peuple. Or ce qui rend le peuple souverain, c'est sa volonté libre. Il n'y a pas de peuple d'esclaves, il n'y a d'esclaves que de population. Un peuple se définit par sa volonté libre et souveraine. Voilà pourquoi, il n'y a point de souveraineté là où le peuple a perdu sa liberté. Et puisque nul ne peut refuser d'être libre, tout peuple tient à sa liberté. Il faut donc comprendre les raisons qui poussent Rousseau à soutenir l'inaliénabilité de la souveraineté à partir des concepts de peuple, de volonté générale et de loi. L'articulation de ces trois concepts confirme une thèse chère à Rousseau : le primat de l'intérêt général sur les particularités individuelles. La notion de volonté générale réfère à l'idée républicaine de la chose publique. La volonté générale se définit substantiellement comme volonté de l'universel, et selon Rousseau, une telle volonté n'est effective que dans une république. Vouloir l'universel politiquement, c'est vouloir l'ordre républicain, c'est-à-dire la liberté et l'égalité de tous devant la loi. La pensée de la souveraineté dans un monde en mutations politiques constantes comme le nôtre, n'est donc pas infructueuse : que de choses à comprendre dans cette conception rousseauiste de la souveraineté, renvoyant aux idées de bien commun, d'égalité et de liberté. Il faut dire que la loi ne peut défendre l'intérêt général que si et seulement si elle procède de la volonté générale. Autrement dit, la notion du bien commun n'est compréhensible que dans la perspective de la souveraineté. Conséquemment, il n'y a de république véritable que souveraine. Il faut également entendre par république un état de droit fondé sur le bien commun qui, selon Rousseau, s'identifie à la volonté générale. Voilà pourquoi il écrit :

La volonté générale peut seule diriger les forces de l'État selon la fin de son institution, qui est le bien commun ; car si l'opposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des sociétés, c'est l'accord de ces mêmes intérêts qui l'a rendu possible. C'est ce qu'il y a de commun

dans ces différents intérêts qui forme le lien social, et s'il n'y avait pas quelque point dans lequel tous les intérêts s'accordent, nulle société ne saurait exister. (Rousseau, *Ibid.*)

C'est le bien commun qui constitue le « lien social ». Les hommes vivent ensemble au sein d'une communauté politique parce que ce qui les unit constitue la finalité de leur existence. Toute communauté politique digne de ce nom est fondée sur la volonté commune du bien commun.

La situation des États postcoloniaux est significative, l'octroi des souverainetés n'a pas permis la formation ou l'émergence d'une volonté commune. L'État créé est resté une pure artificialité, sans vie, sans volonté, un monstre dont la froideur mortifère ne laisse aucune chance à l'éclosion des libertés. La colonisation a créé des États et non pas des peuples, d'où le caractère problématique de ces nouveaux États. Il faut dire qu'en ce qui concerne l'Occident, ce sont les nations qui ont donné naissance aux États par le principe de la souveraineté nationale, puisque la nation suppose le passage de la multitude à la formation d'un Moi collectif. « Elle est d'abord unité et par elle son identité se mesure. L'État est alors la souveraineté en *acte* de la nation, et, puisque la nation est pour ainsi dire muette sans le peuple, sa volonté sera exprimée par lui (par ses représentants) ; la nation, en effet, parle par la bouche du peuple. L'Europe devient, dans ce contexte, le territoire des nations (États-nations), le lieu de la territorialisation de la souveraineté » (Mairet, 1997 : 103). Il faut tout aussi reconnaître que l'Afrique, pendant la période précoloniale, était elle aussi un territoire des nations ; les royaumes et les empires étaient déjà dotés de textes constitutionnels importants, issus de la volonté des peuples. Mais, comme le montrent certaines contributions de cet ouvrage, la colonisation a aliéné politiquement ces peuples au point où ils ont perdu toute souveraineté. Les guerres d'indépendance justifient la question de la territorialisation de la souveraineté. Si tous les peuples ont combattu pour leur liberté, c'est au nom de leur souveraineté qu'ils l'ont fait. Les guerres modernes, peut-on dire, sont des guerres de souveraineté. Même si Rousseau a rejeté cette idée, il reconnaît cependant que la guerre n'est véritablement possible qu'entre les États :

La guerre n'est donc point, pense-t-il, une relation d'homme à homme, mais une relation d'État à État, dans laquelle les

particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes ni même comme citoyens, mais comme soldats ; non point comme membres de la patrie, mais comme ses défenseurs. Enfin chaque État ne peut avoir pour ennemis que d'autres États et non pas des hommes [fussent-ils infracteurs], attendu qu'entre choses de diverses natures on ne peut fixer aucun vrai rapport. (Rousseau, 1966 : 47)

La guerre est un phénomène politique, elle est toujours liée à la liberté des individus ou des peuples. Les peuples se font la guerre soit pour défendre leur liberté, soit pour la conquérir quand elle a été perdue. Le nationalisme est un phénomène belliciste, même s'il ne s'exprime pas au moyen de la guerre, la territorialité qu'il défend en est la caractéristique fondamentale. Rousseau a bien vu que la grandeur d'un État se mesure par l'étendue de son territoire et le nombre de ses habitants. Selon lui, « [ce] sont les hommes qui font l'État, et c'est le terrain qui nourrit les hommes ; ce rapport est donc que la terre suffise à l'entretien de ses habitants, et qu'il y ait autant d'habitants que la terre en peut nourrir » (Rousseau, 1966 : 85). Rousseau voyait d'ailleurs dans cette proportion la cause imminente des guerres « défensives » ou « offensives » de son époque, puisque les États, selon les situations, sont appelés à défendre leurs territoires au moyen de la guerre. Voilà pourquoi la question de la souveraineté est aussi celle de la guerre et de la paix. Ainsi, après avoir évoqué les différentes conditions indispensables à l'institution d'un peuple, Rousseau en trouve une « qui ne peut suppléer à nulle autre, mais sans laquelle elles sont toutes inutiles ; c'est qu'on jouisse de l'abondance de la paix. » (*Ibid.*) Dès lors la question de la paix va préoccuper les penseurs modernes, puisque le processus d'individualisation identitaire des États se trouve foncièrement rattaché au phénomène de guerre. D'où l'idée de Kant d'écrire un *Projet de paix perpétuelle*, qui n'est pas un énoncé programmatique, mais un « essai philosophique » qui se propose d'examiner comment et selon quels principes la souveraineté, cause de la guerre, peut aussi produire la paix. Comme nous l'avons souligné, si la souveraineté est consubstantielle à l'état de guerre, il faut dire avec Kant que cet état de guerre est un état de fait. Pour qu'il y ait donc la paix entre les États, il faudrait transformer cet état de fait en état de droit. On peut dire que « [si] la question de la paix se pose, c'est parce que les souverainetés sont, les unes envers les

autres, dans l'état de nature, de la même manière que les individus des États constitués l'étaient quand l'État n'existait pas » (Mairet, 1997 : 105).

L'idée de paix perpétuelle occupe une place importante dans la philosophie politique de Kant. Non seulement elle joue un rôle décisif dans sa philosophie de l'histoire, du droit et de la politique, mais elle constitue aussi et surtout la fin ou le *télos* de la philosophie. En tant que telle, la paix, telle que Kant la réfléchit, ne se confond pas avec la paix éternelle des cimetières ; elle est une paix armée, juridique et politique. Son projet, peut-on dire, vise à réaliser concrètement dans l'histoire, au moyen du droit international et cosmopolitique, la paix entre les hommes, les peuples et les États. Il faut souligner qu'il y a une différence fondamentale entre Hegel et Kant sur la guerre. Si chez l'un comme chez l'autre la guerre renvoie à une lutte d'indépendance, il y a toutefois quelque différence importante : Kant reconnaît à la guerre des valeurs telles que le courage, la témérité, le sens de l'honneur, l'acceptation de la mort, etc. Hegel, lui, conçoit la guerre comme une forme de sublimation de l'esprit. L'individu transcende sa finitude pour passer à la vie infinie de l'esprit : « Le caractère passager devient quelque chose d'absolu et la négativité qui est à la base devient l'individualité substantielle de l'être moral » (Hegel, 1940 : 354).

Si la souveraineté des États a créé un état de guerre permanent, ce qu'on peut qualifier d'état de non-droit, Kant pense que seul le droit peut créer un état de paix, c'est ce que dit Fichte quand il pense que le droit, c'est la paix. Comme il n'y a pas de paix hors de la sphère du droit, la réalisation d'un *Projet de paix perpétuelle* dépend essentiellement de l'élargissement et de l'approfondissement du concept de droit dont la forme républicaine en constitue le premier principe. Kant affirme dans le *1<sup>er</sup> article définitif* de la paix perpétuelle que « la constitution civique de chaque État doit être républicaine » (1991 : 84), ce qui signifie que le projet de paix perpétuelle n'est pas un simple traité de paix, un armistice entre les États en guerre, mais une forme d'institutionnalisation de la constitution républicaine. Selon Kant, « la manière de gouverner importe plus au peuple que la forme de l'État » (1991 : 88), la république est donc plus importante que la démocratie. Le fédéralisme des États ne peut conduire à la paix perpétuelle que si les États membres adoptent des constitutions républicaines. Si la paix perpétuelle ne peut naître qu'au

sein d'une fédération des États et non des individus, cela signifie que la souveraineté est la condition de toute paix possible entre les États et les peuples. La souveraineté rend ainsi possible le droit des gens qui, à son tour, permet la sortie de l'état de nature, défini comme état de guerre et de non-droit.

Enfin, Kant énonce le cosmopolitisme comme troisième principe de paix. Et ce principe, tel qu'il est formulé, ne renvoie en rien à l'idée d'une souveraineté supérieure, au-dessus des souverainetés nationales. La leçon qu'il faut tirer de la pensée politique kantienne est que la paix perpétuelle entre les nations ne peut être possible que si le républicanisme (interne) et le cosmopolitisme (externe) des États se rattachent irréductiblement au principe de souveraineté.

Si la modernité en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle se caractérise par le déclin ou la faiblesse de la souveraineté, que devient alors le théorème de la légitimité ? Sur quel principe les démocraties seront-elles fondées ? Et pour ce qui est des peuples du Sud, comment pourront-ils assumer leur devenir historique s'ils ne sont plus souverains ? Que restera-t-il de l'État-nation dans un contexte dominé par la mondialisation et la globalisation de l'économie ? (Habermas, 2013)

Voilà quelques-unes des questions que le présent ouvrage collectif invite à examiner dans la perspective d'une contribution à la *compréhension* et à l'intelligibilité des mutations politiques de notre époque. Il rassemble, sous la forme d'une investigation ou d'une analyse critique, plusieurs contributions regroupées en deux parties dont la première porte sur l'analyse des concepts d'État, de souveraineté et de démocratie. Elle est constituée de cinq (05) contributions dont celle de Guillaume Nguemba qui porte sur la limitation du principe de souveraineté en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles. Si le climat par exemple apparaît comme un bien commun de l'humanité, sa gestion doit transcender les souverainetés nationales ou communautaires pour sauvegarder la planète. La souveraineté comme droit absolu des nations sur les ressources naturelles dont elles disposent pose le problème de la territorialisation de la nature et donc de sa politisation. La crise écologique qui menace notre planète et ses habitants est une question qui en appelle à une réforme de l'entendement politique, c'est-à-dire à une redéfinition du principe de souveraineté ; redéfinition par ailleurs imposée par la mondialisation. En effet, la mondialisation et son

corollaire économique, la globalisation, ne peuvent en aucun cas supprimer ou invalider le principe de souveraineté sans risquer le pire, c'est-à-dire le dépérissement de l'État. Comment dès lors repenser la souveraineté dans ce contexte de mondialisation néolibérale pour sauver l'État et la démocratie ? La contribution de Louis-Dominique Biakolo Komo met en exergue l'érosion de la souveraineté des États à l'aune de la mondialisation néolibérale. Celle-ci, en consacrant le primat de l'économie sur la politique, qui se traduit par le transfert de la souveraineté de l'État aux entreprises, ruine la démocratie, empêche l'État de remplir ses missions régaliennes de régulation de la vie sociale, de protection des citoyens et de l'environnement, et de promotion de la justice sociale. Tant et si bien que la mondialisation néolibérale menace les sociétés d'implosion, surtout celles du Sud qui n'ont pas des systèmes de sécurité sociale fiables. Pour inverser la tendance, l'auteur préconise une altermondialisation portant sur le primat de la valeur d'usage sur la valeur d'échange, projet dont le socialisme représente l'accomplissement.

Abondant dans le même sens, Théodore Temwa soulève le problème du droit d'ingérence des institutions internationales sur les questions de souveraineté nationale en contexte de mondialisation. Temwa met en exergue la profondeur du débat qui oppose les souverainistes et les antisouverainistes. La réconciliation de ces deux courants n'est envisageable que si l'on revient sur l'État-nation et son principe constituant qui est la souveraineté. Or, cette souveraineté ne peut être pleinement exprimée qu'en contexte de démocratie. D'où la préoccupation de Michel Nti Mballa qui pense que, si la démocratie est fondée sur le droit naturel, c'est de la souveraineté de l'État que ce droit tire ses fondements. Sauvegarder la souveraineté, c'est donc sauvegarder l'État et la démocratie ; puisqu'il n'y a de droit que ce qui est légitimé par la volonté souveraine du peuple. La démocratie grecque était non représentative parce que le peuple exerçait sa souveraineté en légiférant directement sur ses affaires. Le principe étant que la loi vient de la volonté commune de tous les citoyens et non pas de quelques-uns seulement. Mais Platon, lui, ne trouvait pas le salut temporel de la cité dans la démocratie, il préconisait plutôt l'éducation à la citoyenneté et au respect des principes établis. C'est cette idéalisation de la citoyenneté par l'éducation qui a préoccupé Pierre Tchimabi dans son analyse, quand il

conclut que la démocratisation de la politique est aujourd'hui un impératif indispensable à la bonne gouvernance des peuples.

La deuxième partie quant à elle est constituée de (07) contributions, réparties en deux articulations. Elle est consacrée à la problématique de la souveraineté. Il faut dire que si pour certains critiques, le principe de souveraineté a atteint son achèvement en Europe, l'Afrique quant à elle, ne peut achever un processus qui a commencé, il y a cinquante ans à peine. L'Europe et l'Afrique n'ont pas la même histoire politique : l'État, la nation et la souveraineté qui les sous-tend se définissent tout d'abord en Afrique comme des inventions occidentales arbitraires et contingentes. Les pays africains sont encore à la conquête de leur souveraineté, bien que les indépendances leur fussent accordées par les puissances impérialistes occidentales. Il y a donc aujourd'hui en Afrique l'urgence d'une pensée critique sur le devenir de l'État-nation et l'effectivité de sa souveraineté. C'est cette préoccupation qui justifie les analyses de nos contributeurs. Ainsi dans la première articulation de la deuxième partie, Paul Ferdinand Enoka et Louis-Dominique Biakolo se penchent sur l'antériorité politique de l'Afrique précoloniale. Le premier montre comment la souveraineté était exercée dans l'Égypte pharaonique et les conséquences économiques, politiques et sociales qui en découlaient. De nature divine, la souveraineté conférait à la personne qui l'incarrait un pouvoir de justice absolu sur ses sujets et sur son territoire. La *maât* peut être considérée dans ce sens comme un concept consubstantiel à la souveraineté. Le second, quant à lui, analyse les fondements de l'État de droit à partir de deux textes africains majeurs référant respectivement à l'Égypte pharaonique et au Moyen-Age ouest-africain : Les Instructions données au vizir Rekhmiré et la Charte du Mandé. Il y apparaît que l'État de droit se fonde sur le respect de la légalité, synonyme de justice, de reconnaissance de l'égalité fondamentale des hommes, de la défense des droits inaliénables de la personne à travers la promotion des libertés individuelles et la protection des faibles. Toutes choses qui montrent que l'Afrique précoloniale présentait déjà des formes d'organisation sociale et politique rationnelles qui peuvent aujourd'hui inspirer nos politiques décadentes.

La deuxième articulation est consacrée à la compréhension du principe de souveraineté et à l'analyse de l'État-nation en contexte postcolonial. Les nations africaines sont-elles souveraines ? En quoi le



devenir historique des nations africaines se trouve-t-il aujourd'hui compromis par la globalisation et la financiarisation de l'économie ? L'État-nation tant rêvé en Afrique a-t-il jamais réellement existé ? Anatole Fogou aborde ces questions en s'interrogeant sur la pertinence et l'efficacité du paradigme de l'État-nation, étant donné que l'État en Afrique se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, victime passive des conséquences économiques et politiques de la mondialisation et fragmenté de l'intérieur par des conflits identitaires. D'où la nécessité de procéder à des réformes structurelles et institutionnelles de l'État postcolonial afin de lui donner une assise sociale acceptable. C'est cette idée que développe Lucien Manga quand il pense que, comme jadis en Occident, l'Afrique a besoin aujourd'hui d'un État rationnel, décolonisé, institutionnalisé et gouverné selon le modèle démocratique dans l'intérêt de la multitude. Mahamat Abani établit dans ses analyses un rapport étroit entre la crise de la souveraineté et l'effondrement de la puissance de l'État en Afrique postcoloniale. Sans douter de la pertinence des dérives autoritaires dues à la monarchisation du pouvoir, il déplore l'absence de l'État, remarquable par le vide qu'il crée dans la conscience des citoyens. Ainsi, la crise des souverainetés a-t-elle entraîné l'anarchisme au sein des États. A l'intérieur comme à l'extérieur, l'État doit exercer sa souveraineté. Même si celle-ci n'est pas absolue, elle doit tout au moins exister pour permettre à l'État d'être le garant de l'ordre public et des libertés individuelles. C'est cette thèse de l'État souverain, garant de l'ordre et porteur de guerre, que Stéphane Youldé Dahé développe à partir du paradigme réaliste de la politique défendu par Machiavel. Le pragmatisme machiavélien, sans se confondre avec la répression aveugle et inouïe, peut permettre à l'État postcolonial d'asseoir sa puissance et son autorité. Ainsi éviterait-on au sein de l'État des fragmentations ethniques et des replis identitaires, cause de nombreuses guerres en Afrique. Sauver l'État en Afrique reviendrait donc à repenser sa souveraineté interne et externe. Il faut cependant reconnaître que l'Afrique, comme bien d'autres parties du monde, connaît des flux de populations dont les origines ethniques, culturelles ou religieuses ne cadrent pas toujours avec les notions de frontière, de citoyenneté et de souveraineté. C'est ce qui ressort de l'analyse d'Henri Mahamat Mbarkoutou, qui décline les incompatibilités qui existent autour du bassin du lac Tchad entre le territoire, la citoyenneté et la

souveraineté. Les notions de frontière et de citoyenneté ne sont donc pas facilement réconciliables au regard de la complexité naturelle des populations et des territoires. Comment adapter la gestion des populations à l'exigence de préservation de l'intégrité territoriale des Etats ? La territorialisation de la souveraineté constitue donc un problème politique important, pour ne pas dire un obstacle au cosmopolitisme.

Guillaume Gaston Nguemba

### ***Références bibliographiques***

- Badie, B. (1999). *Un monde sans souveraineté*, Paris : Fayard.
- Baumon, Z. (2000). *Liquid Modernity*, (sl.): Polity press.
- Bodin, J. (1986). *Les Six Livres de la République*, Paris : Fayard.
- Boulad-Ayoub, J. et Bonnemort, L. (2003). *Souverainetés en crise*, (sl): L'Harmattan, PUL, Coll. « Mecure du Nord ».
- Chemillier-Gendreau, M. (2013). *De la guerre à la communauté universelle*, Paris : Fayard.
- Habermas, J. (2013). *Après l'Etat-nation*, trad. Rainer Rochlitz, Paris : Fayard/Pluriel.
- Hegel, G. W. F. (1940), *Principes de la philosophie du droit*, Paris : Flammarion.
- Kant, E. (1991). *Projet de paix perpétuelle*, Paris : Garnier-Flammarion.
- Mairet, G. (1987). *Le Dieu mortel*, Paris : PUF.
- (1997). *Le principe de souveraineté*, Paris : Gallimard.